

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1905)**

Heft 58

PDF erstellt am: **03.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Décembre 1905.

N^o 58.

Dezember 1905.

Prix du numéro 25 cent.
 Prix de l'abonnement pour non-sociétaires . . Fr. 5. — par an.

Preis der Nummer 25 Cts.
 Abonnementspreis für Nichtmitglieder . . . Fr. 5. — per Jahr.

SOMMAIRE:

Membres passifs.
 Loterie de l'exposition.

INHALTSVERZEICHNIS:

Passivmitglieder.
 Ausstellungslosterie.
 Preisausschreiben für das Festplakat des Eidg. Turnfestes 1906 in Bern.

Membres passifs.

Pourquoi n'avons-nous pas de membres passifs? Chaque association, chaque société, cherche et trouve des personnes qui s'intéressent à ses efforts, qui se réjouissent de ses succès et qui ne demandent pas mieux que d'y contribuer. Pourquoi ne ferions-nous pas de même?

Il ne faut pas nous dissimuler que si à l'avenir nous voulons faire des expositions ayant du succès, il faut de l'argent.

Il faut pouvoir faire une réclame intense, peut-être louer des locaux, pourvoir à la décoration des salles, prendre à charge les frais de transport, etc. etc.

En admettant que chaque membre passif payerait une cotisation annuelle de fr. 10, et que chaque membre de la société enrôlerait seulement un membre passif, cela ferait, d'après l'état actuel de la société, environ fr. 3,500 par an.

Avec cela on pourrait déjà faire quelque chose. En première ligne on n'aurait plus besoin de retenir une commission sur les œuvres vendues; les expositions pourraient se faire d'une manière beaucoup plus rationnelle, etc. etc. Si, en plus, on réfléchit qu'il serait

facile à chaque membre actuel d'enrôler comme membre passif non pas une, mais disons trois personnes, ce qui ferait annuellement une rentrée de fonds d'environ fr. 10,000, on voit que cela permettrait à notre société de penser, avec le temps, à la solution de questions telles que par exemple la création d'un bâtiment d'exposition ou la fondation d'une caisse de retraite pour artistes, etc.

Les membres passifs seraient exclus, d'une façon absolue, des affaires de la société, pour prévenir le danger que des personnes non artistes puissent faire la loi aux artistes.

Comme équivalent, ils auraient entrée libre aux expositions organisées par la société, recevraient gratuitement notre organe, «l'Art Suisse», ainsi que un ou deux billets de loterie, chaque fois qu'aux expositions la société en organiserait. Ils participeraient éventuellement aux bienfaits que procure la carte de sociétaire (proposition Trachsel, à la réalisation de laquelle nous travaillons actuellement).

Je ne vois aucun inconvénient, mais par contre, de grands avantages pour la société dans la réalisation de cette idée et je suis fermement convaincu qu'elle est facile-